

## DOC. DE LA SESSION No 16c

Il est certain que les encres à écrire à base d'aniline sont peu durables et doivent être bannies des bureaux où se préparent les titres et autres pièces authentiques : fabriques paroissiales, études des notaires, et services publics. Ceux au fait s'accordent tous là-dessus. Tous aussi pratiquement rejettent les encres à base de campêche. Bref, aucune n'est ni ne peut être convenable pour les écritures permanentes, sinon celle composée de sulfate de fer et de noix de galle, en proportions justes et avec une certaine pesanteur spécifique. Elle est dans le commerce. Je n'ai que faire d'indiquer, dans ce genre, tel ou tel produit connu. Le bureau de la papeterie en tient un stock, à la disposition de quiconque en demande. L'encre pour l'écriture authentique ne doit pas être trop claire : ce qu'on appelle *writing fluid*, quoique peu consistant, est néanmoins durable et, par cette raison, admissible. Les chefs, dans les bureaux publics, devraient interdire toutes les encres dont la durabilité n'est pas établie, soit par la réputation d'une ancienne maison ou par le certificat de l'analyste officiel. La préparation des encres rentre dans les procédés scientifiques, et n'est pas aussi facile, tant s'en faut, que plusieurs paraissent le croire.

**Encres clavigraphiques.**—La clavigraphie tend rapidement à se substituer à l'écriture à la plume, et, de jour en jour, s'étend à de nouvelles applications : si bien que, non seulement pour les lettres missives, mais encore pour les actes entre particuliers et les écrits notariés de toute espèce, on en est venu à se servir de la machine. Il est donc important de s'assurer si ces écritures sont durables ou non.

Jusqu'à un certain point la réponse est simple. Toutes les encres clavigraphiques vertes, rouges, violettes, etc., dites de fantaisie, et plusieurs encres bleues s'effacent avec le temps, et les écritures tracées avec ces préparations devront être refaites sans quoi elles disparaîtraient après on peut dire un petit nombre d'années. L'encre à écrire composée de sels de fer, même mal préparée, est toujours susceptible, lorsqu'elle a pâli, d'être revivifiée par les procédés convenables ; mais les encres clavigraphiques colorées, une fois effacées ou indistinctes, ne peuvent plus reparaître. Inutile de faire remarquer ici que les sous-ministres devraient veiller à ce que l'emploi des encres réputées non durables soit interdit pour les écritures destinées à leurs archives départementales.

L'année dernière, j'ai eu sous mon observation un cas concluant du degré de résistance de différentes encres soumises à une forte épreuve. Dans l'incendie du Bloc-Ouest, deux livres de copie de lettres, appartenant au ministère de la Milice, avaient été endommagés. Les deux volumes avaient les bords entamés par le feu, outre qu'ils avaient été également mouillés à fond. Dans l'un et l'autre les signatures et toute la copie tirées sur encre à écrire étaient parfaitement intactes et lisibles. La ténacité d'une bonne encre à écrire était donc évidente ; tout autres apparaissaient les écritures faites à la machine. Dans l'un des copies de lettres, pas une seule lettre copiée mécaniquement n'était lisible. Chaque page présentait à l'œil un barbouillage indistinct bleu et violet. Dans le second, où un ruban différent avait presque toujours été employé, chaque caractère tracé à l'aide de ce ruban était net et distinct ; tandis que, là où l'on s'était servi d'autres rubans, pas un mot, pas un caractère n'était perceptible dans le *brouillis* de la couleur.

La durabilité des écritures mécaniques a été l'objet de mille recherches scientifiques ; car son importance est grande. Dans les ministères, à Ottawa, on l'apprécie peu. Quiconque y travaille avec le clavigraphe est libre d'employer son encre favorite, insiste